



L'examen de la régularité de séjour

L'application des règlements européens

Signification des images utilisées

Liens vers @doc Ms
pour plus de précisions



Bouton activable
Pour naviguer



Quitter

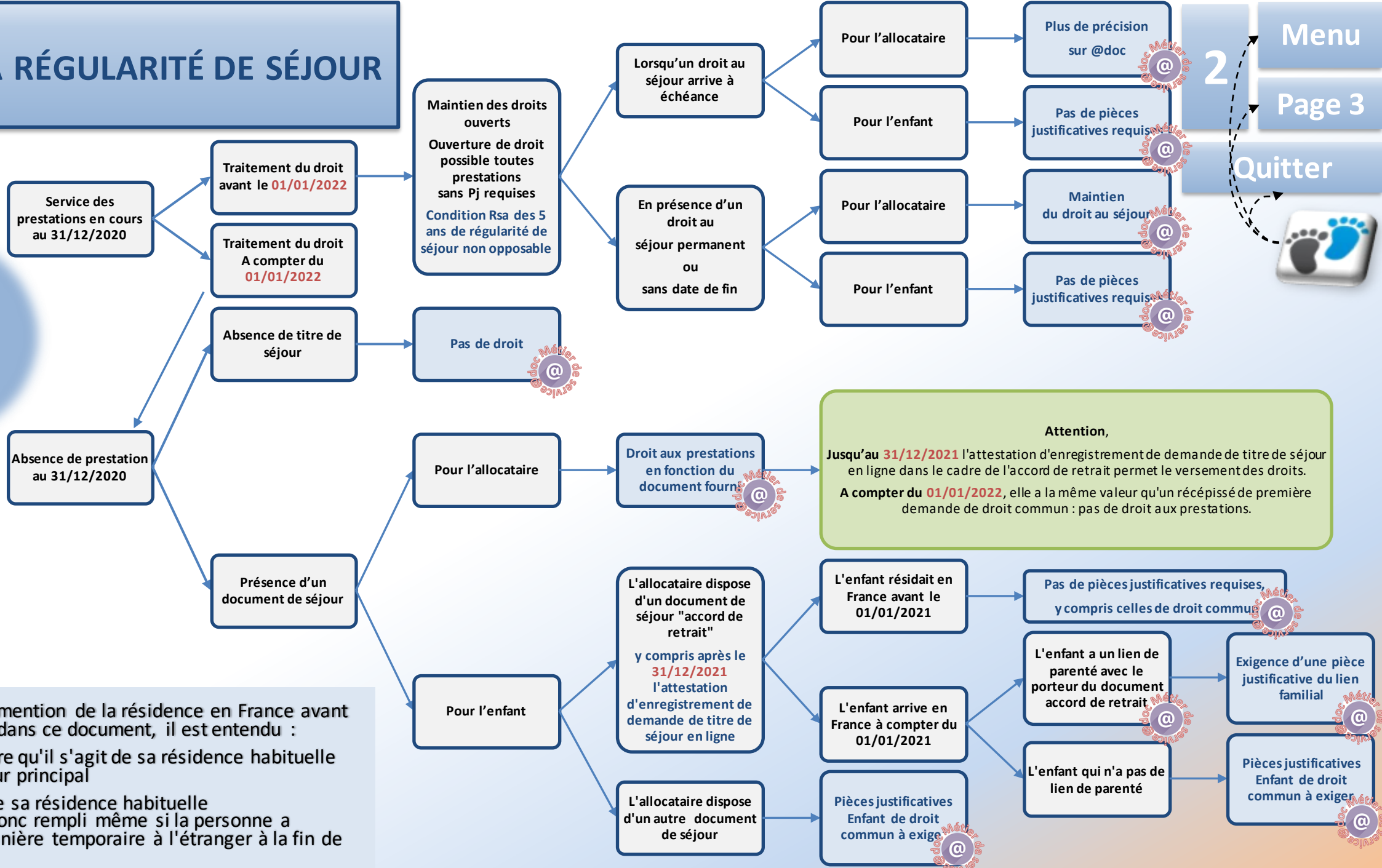
La direction des politiques familiale et sociale

Département enfance jeunesse et parentalité
Département ingénierie des échanges et prestations

Version du 29/09/2021

BREXIT LA RÉGULARITÉ DE SÉJOUR

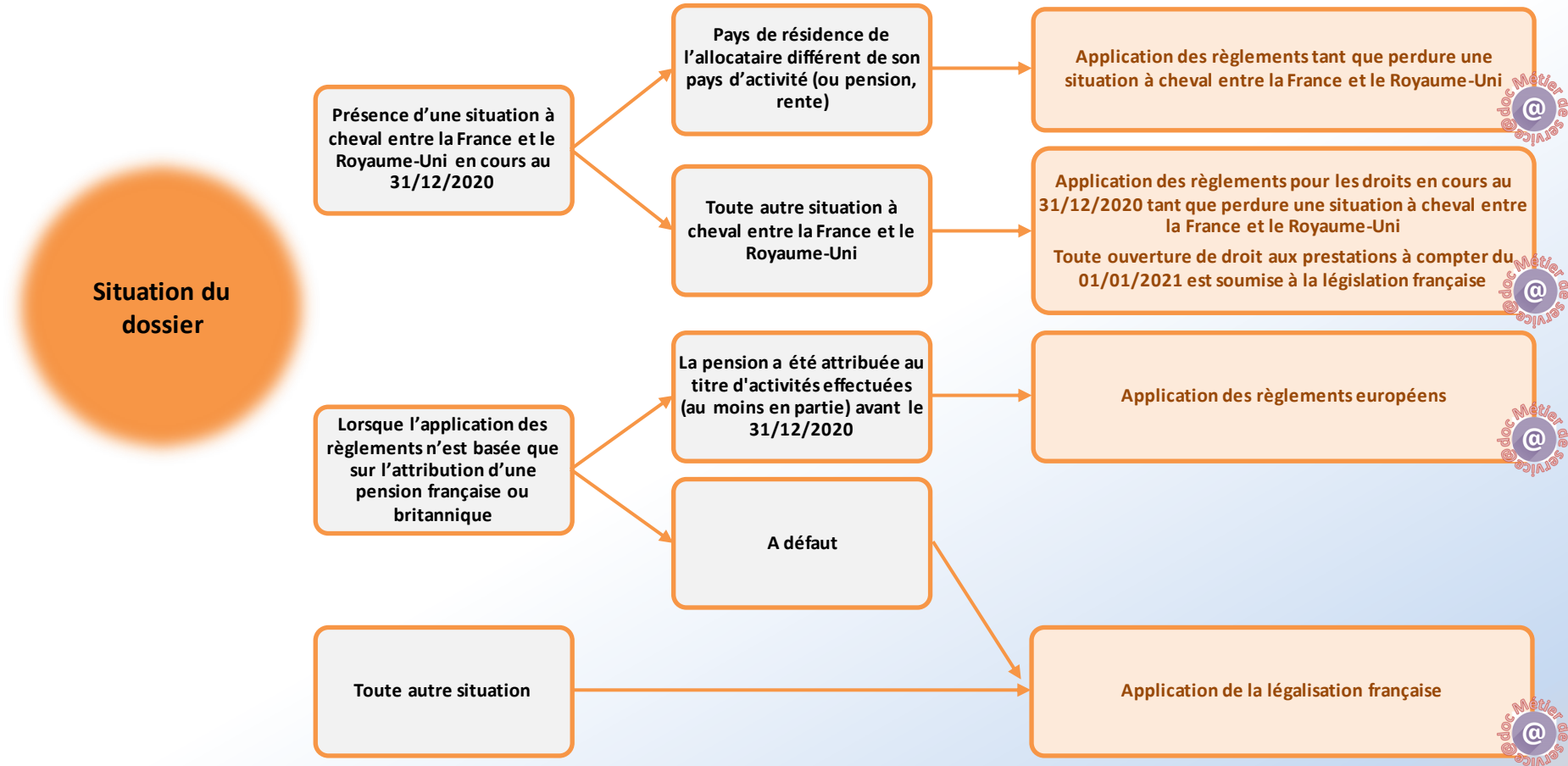
Situation du dossier



Lorsqu'il est fait ici mention de la résidence en France avant le 1er janvier 2021 dans ce document, il est entendu :

- pour l'allocataire qu'il s'agit de sa résidence habituelle ou de son séjour principal
- pour l'enfant de sa résidence habituelle. Ce critère est donc rempli même si la personne a séjourné de manière temporaire à l'étranger à la fin de l'année 2020

BREXIT L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS EUROPÉENS



Indépendamment de l'application ou non des règlements, une famille qui a été soumise à la législation britannique avant le 1^{er} janvier 2021 bénéficie de la prise en compte de ses périodes d'activité au Royaume-Uni (passées et à venir) pour valider la condition d'activité antérieure exigée pour le bénéfice de la PreParE